

République Française  
Département  
Nièvre  
Commune de Saint Eloi

## Séance du Jeudi 18 Juin 2020

L'an 2020, le 18 Juin à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, rue des Fougères, lieu exceptionnel de ses séances, compte tenu de l'Etat d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur MALUS JEROME Maire, en session ordinaire.

**Présents :**

M. MALUS JEROME, Maire, Mmes : BRETIN DOMINIQUE, BRETON MARIA, COMPERE CECILE, DESRUMAUX NATHALIE, FUCHS ANNE-MARIE, MAILLEFER ANNABELLE, SAUDEMONT ESTELLE, SOTTY NADINE, MM : ANTONIO PEREIRA GILLES, CLOIX GERARD, DEBRUYCKER BENOIT, LEGRAND DANIEL, MARINESSE JEAN-MARC, MOREAU FRANCOIS, PIGOURY GRENIER THOMAS, TATERCZYNSKI MAURICE

**Absents :** Absent(s) ayant donné procuration : Mme GIRAND MARIE-MARTINE à Mme COMPERE CECILE

**Excusés :** M. GUERIN ERIC

**Secrétaire de séance :** Mme BRETON MARIA

**Date de la convocation :** 12/06/2020

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le rajout du point suivant :  
Assistant de conservation du patrimoine : délibération pour promouvoir un agent municipal titulaire  
Approbation à l'unanimité.

**réf : 2020/027 : Budget "commune" : étude et vote du Compte Administratif 2019 et affectation du résultat**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Après s'être fait présenté le compte administratif en concordance avec le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal de la Trésorerie, et après en avoir délibéré (le Maire ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal approuve à la majorité (17 POUR) le compte administratif 2019 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 598 269.25 € et un déficit d'investissement de 483 026.70 €.

**réf : 2020/028 : Budget "Commune" : affectation du résultat**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Les résultats du compte administratif 2019 sont présentés au Conseil Municipal :

**INVESTISSEMENT**

Solde d'exécution reporté	- 28 662.36 €
Recettes réalisées en 2019	468 920.43 €
Dépenses réalisées en 2019	923 284.77 €
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	<b>- 483 026.70 €</b>
RAR en dépenses	166 782.30 €
RAR en recettes	139 229.56 €
Besoin de financement	510 579.44 €

**FONCTIONNEMENT**

Résultats antérieurs reportés	262 399.93 €
Recettes réalisées en 2019	2 450 115.28 €
Dépenses réalisées en 2019	2 114 245.96 €
Résultat excédentaire	598 269.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat au BP 2020, de la façon suivante :

- affectation en réserve	510 579,44 € (titre de recette au compte 1068)
- report à nouveau en fonctionnement	87 689.81€ (reprise au compte 002 en recette)
- report à nouveau en investissement	- 483 026.70 € (repris au compte 001 en dépense)

**réf : 2020/029 : Budget assainissement : Etude et vote du compte administratif 2019**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Après s'être fait présenté le compte administratif en concordance avec le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal de la Trésorerie, et après en avoir délibéré (le Maire ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal approuve à la majorité (17 POUR) le CA 2019 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 13 635.10 € et un excédent d'investissement de 138 172.25 €.

**réf : 2020/030 : Budget assainissement : affectation du résultat**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Les résultats du compte administratif 2019 sont présentés au Conseil Municipal :

#### INVESTISSEMENT

Solde d'exécution reporté	121 112.01 €
Recettes réalisées en 2019	51 372.12 €
Dépenses réalisées en 2019	34 311.88 €
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	<b>138 172.25 €</b>
RAR en dépenses	20 000.00 €
RAR en recettes	0.00 €
Résultat excédentaire	138 172.25 €

#### FONCTIONNEMENT

Solde d'exécution reporté	- 10 589.27 €
Recettes réalisées en 2019	80 961.70 €
Dépenses réalisées en 2019	56 737.33 €
Résultat excédentaire	13 635.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat au BP 2020, de la façon suivante :

- report à nouveau en fonctionnement	13 635.10 € (reprise au compte 002 en recette)
- report à nouveau en investissement	138 172.25 € (repris au compte 001 en recette)

#### **réf : 2020/031 : Budget "Service Eau" : étude et vote du compte administratif 2019**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Après s'être fait présenté le compte administratif en concordance avec le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal de la Trésorerie, et après en avoir délibéré (le Maire ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal approuve à la majorité (17 POUR) le CA 2019 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 30 741.87 € et un excédent d'investissement de 183 696.63 €.

#### **réf : 2020/032 : Budget "service eau" : affectation du résultat**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Les résultats du compte administratif 2019 sont présentés au Conseil Municipal :

#### INVESTISSEMENT

Solde d'exécution reporté	174 531.19 €
Recettes réalisées en 2019	18 672.96 €
Dépenses réalisées en 2018	9 507.52 €

SOLDE D'EXECUTION	183 696.63 €
RAR en dépenses	0.00 €
RAR en recettes	0.00 €
Besoins de financement	0.00 €

#### FONCTIONNEMENT

Solde d'exécution reporté	15 539.24 €
Recettes réalisées en 2019	37 765.59 €
Dépenses réalisées en 2019	22 562.96 €
Résultat excédentaire	30 741.87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat au BP 2020, de la façon suivante :

- report à nouveau en fonctionnement	30 741.87 € (reprise au compte 002 en recette)
- report à nouveau en investissement	183 696.63 € (repris au compte 001 en recette)

#### **réf : 2020/033 : Vote des taux d'imposition des taxes locales**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes locales 2019 :

- Taxe d'habitation	19.99%
- Taxe foncière (bâtie)	6.33%
- Taxe foncière (non bâtie)	29.71%

Il propose de revaloriser le taux des taxes foncières bâties et non bâties pour l'année 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Par conséquent, les taux d'imposition des taxes locales 2020 sont les suivants :

- Taxe d'habitation	19.99 %
- Taxe foncière (bâtie)	8.83 %
- Taxe foncière (non bâtie)	31.20 %

#### **réf : 2020/034 : Proposition de vote par chapitre de tous les budgets**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire propose de voter tous les budgets par chapitre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

#### **réf : 2020/035 : Budget "commune" : étude et vote du budget primitif 2020**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

- Section de fonctionnement : 2 566 526.00 €
- Section d'investissement : 1 132 735.00 €

**réf : 2020/036 : Budget "assainissement" : étude et vote du budget primitif 2020**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 90 155.00 €
- section d'investissement : 366 133.00 €

**réf : 2020/037 : Budget "assainissement" : fixation du prix de la surtaxe**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire rappelle le tarif 2019 de la surtaxe de l'assainissement à 1.40€/m3.

Il propose de ne pas augmenter cette surtaxe, par conséquent, la surtaxe de l'assainissement 2020 est fixée à 1.40/m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

**réf : 2020/038 : Budget "Assainissement" : délibération pour amortissement**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Un dégrilleur à la station d'épuration a été installé pour un montant de 18 204.00€ en 2017.

Il est nécessaire de l'amortir et Monsieur le Maire propose un amortissement sur 10 ans.

Par conséquent le montant annuel à amortir sera de 1 820.04 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

**réf : 2020/039 : Budget "Service Eau" : étude et vote du budget primitif 2020**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.:

- Section de fonctionnement : 69 555.00 €
- Section d'investissement : 235 922.00 €

**réf : 2020/040 : Budget "Service Eau" : fixation du prix de la surtaxe**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire rappelle que la surtaxe concernant le budget du service de l'eau a été fixée à

0.30€/m3 au budget primitif 2019.

Il propose de ne pas augmenter cette surtaxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Par conséquent, la surtaxe restera fixée à 0.30€/m3 pour 2020.

**réf : 2020/041 : Budget "Service Eau" : délibération pour amortissement**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Des appareils anticalcaire ont été installés aux écoles et à la mairie pour un montant de 7 119.60 € en 2019.

Il est nécessaire de l'amortir et Monsieur le Maire propose un amortissement sur 5 ans.

Par conséquent le montant annuel à amortir sera de 1 423.92 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

**réf : 2020/042 : Assistant de conservation du patrimoine : délibération pour promouvoir un agent municipal titulaire**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa volonté de promouvoir un agent municipal au grade d'assistant de conservation du patrimoine, catégorie B.

Suite à l'ouverture de la médiathèque fin 2019 et de la mutation de 2 agents supplémentaires au sein du service culturel de la commune, il est nécessaire de recruter un agent de catégorie B assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Il a été décidé de promouvoir à ce poste l'agent du patrimoine déjà en place, Madame Jacqueline MARLIAC, qui répond aux attentes et aux critères de la promotion interne, afin d'assurer la coordination fonctionnelle et opérationnelle au sein de l'équipe et la mise en oeuvre de la politique culturelle de la commune.

Un arrêté municipal de nomination sera envoyé à posteriori et si nécessaire au Centre de Gestion de la Nièvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.